

L'ESSENTIEL

FÉVRIER 2022 /
NUMÉRO 17

Le magazine de la ville
de Saint-Vallier

LA VILLE
SAINT
VALLIER

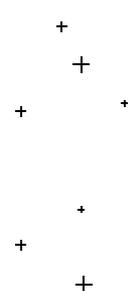


+
+
+ +
+
+
+

Une ville ATTRACTIVE
D'AVENIR
SOLIDAIRE
ACTIVE



LE MOT DU MAIRE



Pierre JOUVET

Maire

Président de Porte de DrômArdèche

Après les féeries et les retrouvailles familiales des fêtes de fin d'année, nous devons faire face une nouvelle fois à une vague importante de contamination à la COVID-19. Cette situation, que nous connaissons trop, impacte une nouvelle fois nos modes de vie.

Courant Janvier, vous avez pu découvrir, dans vos boîtes aux lettres, le « Bilan de Mandat 2020-2021 » de la ville de Saint-Vallier. Ce bilan reprend l'ensemble de nos actions et de nos engagements pour vous, pour votre quotidien et vous présente également les actions à venir pour cette année 2022.

Dans cet esprit parfois un peu morose, il nous paraît essentiel de vous rendre la vie plus facile, plus agréable. Je garde en tête les belles animations de fin d'année que nous avons vécues ensemble et suis également ravi de voir des nouveaux commerçants s'installer à Saint-Vallier. Le nombre d'habitants ne cessent, lui aussi, d'augmenter ces dernières années. Leurs arrivées démontrent que Saint-Vallier redevient une ville active et attractive et dans laquelle il fait bon vivre.

Soyez certains que nous maintiendrons ce cap pour cette année 2022. Nous continuerons d'agir pour votre quotidien, de vous proposer des services et des animations de qualité.

Prenez soin de vous,

Au plaisir de vous revoir très bientôt,



DIMANCHE 19 DÉCEMBRE
FÉERIES DE NOËL



DIMANCHE 19 DÉCEMBRE
SPECTACLE DE FEU



VENDREDI 14 JANVIER
PRÉSENTATION DU
BILAN DE MANDAT 2020-2021



LUNDI 24 JANVIER
DIFFUSION SUR FACEBOOK
DES VOEUX À LA POPULATION 2022

TROIS NOUVEAUX COMMERCES SUR LA COMMUNE

En ce début d'année, nous souhaitons mettre en avant ces commerçants qui ont fait le choix de venir s'implanter à Saint-Vallier. Nouveaux challenges ou commerçants expérimentés, nous leur souhaitons la bienvenue et vous invitons à découvrir leurs commerces qui font vivre notre commune.



GROUPE ISOLA ENERGIES – 36 QUAI BIZARELLI

Cette entreprise, gérée par Geoffrey FLORES et créée fin 2020, est spécialisée dans l'installation et l'entretien de panneaux solaires photovoltaïques, la climatisation, les pompes à chaleur mais aussi l'entretien des toitures et la mise en place de système de recharge de bornes de recharge automobile.

Le groupe Isola Energies fait partie de ces acteurs indispensables pour répondre aux enjeux de demain et s'inscrire dans la transition écologique et solidaire.

 www.groupe-isola-energies.fr

 Groupe Isola énergies

 groupe_isola_energies

LES LOCAUX DU BOCAL – 54 RUE DE VERDUN

Depuis le début de l'année, Carène et Nicolas vous accueillent dans leur épicerie vrac et zéro déchet « Les Locaux du Bocal ».

Le vrac et le réutilisable sont des tendances de consommation en plein essor et une offre de ce type était très attendue dans notre ville.

Des produits variés, de l'alimentaire aux cosmétiques, en passant par l'entretien de la maison, le panier de légumes bio ou le click and collect, de quoi répondre à tous vos besoins !

 Les Locaux du Bocal

 les_locaux_du_bocal



LE COMME CHEZ TOI – 116 AVENUE JEAN JAURÈS

Ce nouveau restaurant prend la suite du Bistrot d'Albert, restaurant bien connu des Saint-Valliérais.

Aujourd'hui, c'est Aurélia et Faker qui vous accueillent avec une carte principalement orientée sur le « beau », le « bon » et le « bio ».

Un espace épicerie fine / vrac a également été aménagé pour valoriser les savoir-faire locaux, comme du savon, de la farine ou encore des tartinables.

Pour un café en attendant son train ou un repas entre amis, le « Comme Chez Toi » saura ravir vos papilles.

 www.lecommecheztoi.fr

 Le Comme chez toi

 lecommecheztoi



LES ZONES BLEUES, COMMENT ÇA FONCTIONNE?



En ce début d'année, un relâchement a été constaté par nos agents de police municipale concernant le stationnement sur les zones bleues.

Ces zones sont là, pour favoriser une rotation permanente des véhicules à proximité des commerces et des services. Elles permettent également d'éviter la présence de voitures « tampons », qui bloquent l'espace public et empêchent la fluidité dans le stationnement courte durée.

Depuis la fin d'année 2021, ce nombre de voiture « tampons » est en augmentation sur les rues commerçantes du centre-ville, ce qui occasionne une perte de clientèle pour nos commerçants déjà affectés par la crise sanitaire.

Pour éviter ces voitures « tampons », nos policiers municipaux, réaliseront des contrôles de disque de stationnement plusieurs fois par jour pour s'assurer de la bonne utilisation par les automobilistes de ces zones bleues.

Pour les stationnements de plus longue durée, certaines places dites « blanches » sont accessibles comme les places Gagnère, François Mitterrand, Champ de Mars et certaines rues non-commerçantes de la commune. Aucune limite de temps n'est appliquée sur ces places et de plus le stationnement est gratuit.



Quand dois-je mettre mon disque de stationnement?

La présence d'un disque bleu est obligatoire pour stationner sur les places bleues. Voici les jours et les horaires durant lesquels s'appliquent cette obligation.

Zone 5min
Du lundi au samedi
de 9h00 à 19h00

Zone 30min
Du lundi au samedi
de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 18h30

Zone 1h30
Du lundi au samedi
de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 18h30

La durée de chaque zone est signalée par un marquage au sol ou par un panneau à proximité. Des disques sont disponibles en Mairie.

LA PROPRETÉ DE LA VILLE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Chaque jour, les agents du service de la propreté urbaine procèdent au nettoyage et à l'entretien de l'ensemble du domaine public. Malgré cet important travail, une ville, pour être propre et agréable à vivre, doit être respectée par l'ensemble de ses usagers.



De par son ampleur et sa fréquentation aussi bien en journée qu'en nocturne, le domaine public est particulièrement complexe à entretenir. Différents éléments sont susceptibles de nuire à la propreté de notre commune : déchets, mégots, déjections canines, encombrants, affiches sauvages, tags et depuis le début de la pandémie les masques. Aussi, afin de rendre notre ville agréable à vivre, les équipes de la propreté urbaine sont à pied d'œuvre chaque jour. Mais il reste indispensable que chaque saint-valliéroise et saint-valliérois soient sensibilisés et adoptent les bons gestes, afin d'assurer un mieux-vivre ensemble dans la ville.

Pour pallier au phénomène, de nombreuses poubelles urbaines sont installées pour les mégots, papiers, masques... Pour les déchets ménagers, plusieurs points de collecte sont situés dans les différents quartiers de la ville. Des canisettes pour les déjections canines seront installées dans le centre-ville prochainement. Ce qui viendra en complément des sacs mis à disposition dans les distributeurs.

URBANISME, VOS DÉMARCHES EN LIGNE !

—PORTE DE
DrômArdèche
communauté de communes

Dès le 1^{er} janvier 2022
vous pouvez déposer vos

**DEMANDES
D'AUTORISATIONS
D'URBANISME**



EN LIGNE - 24H/24

www.portededromardeche.fr

Avant d'entreprendre vos travaux, vous devez faire une demande d'autorisation auprès du service urbanisme de la commune. Depuis le 1^{er} janvier 2022, ces démarches peuvent être réalisées directement en ligne et 24h/24.

En ce début d'année 2022, la Communauté de communes de Porte de DrômArdèche met à disposition des habitants du territoire un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible : le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU).

Ce service a pour but de faciliter la dépose de document dans le cadre de demande d'autorisation d'urbanisme. Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune de Saint-Vallier. Via le GNAU, chaque propriétaire peut de manière simplifiée déposer une demande d'urbanisme à l'adresse suivante : <https://urbanisme.portededromardeche.fr>. Ces demandes seront traitées et suivies par le service urbanisme de votre Mairie.

Les demandes traditionnelles sont quant à elle, toujours possibles par voie postale ou directement auprès du service urbanisme de la ville de Saint-Vallier.

Pour toutes informations au service urbanisme :

Sur rendez-vous au 04 75 23 07 66 : Du mardi au vendredi de 10h00 à 12h30
ou par e-mail à urbanisme@saintvallier.fr.

AUTORISATIONS D'URBANISME : PERMIS DE CONSTRUIRE OU DÉCLARATION PRÉALABLE ?

Pour faciliter l'obtention d'autorisation concernant un projet d'urbanisme, voici un document vous permettant de connaître quel type d'autorisation est à solliciter : Déclaration préalable (DP), Permis de Construire (PC), avis des Architectes des Bâtiments de France (ABF).

Ce document regroupe les autorisations d'urbanisme les plus courantes. En cas de demande particulière, contactez le service urbanisme de la commune.



1 / Remplacement de la toiture
Création de fenêtre sur toit
Installation de panneaux solaire sur toiture.
DP

2/ Changement des portes et fenêtres
DP

3/ Ravalement de façade
Modification des aspects extérieurs
DP

4/ Clôture et portail
DP

Grillage : 1,80m de hauteur max.
Mur plein : 1.60m de hauteur max.
Muret + système à claire voie : 0.60m +
1.20m de hauteur max.

5/ Piscine

≤ 10m² : aucune formalité sauf en secteur ABF (règles du PLU à respecter)
≤ 100m² : non couverte ou avec couverture < 1m80 de haut : DP
>100m² ou couverture de plus de 1m80 = PC

Un piscine installée il y a moins de 3 mois : aucune formalité sauf en secteur ABF (règles du PLU)

6/ Arbi de jardin - Cabanon

≤ 20m² : DP
>20m² : PC

7/ Extension - Véranda - Rehausse
Agrandissement - Terrasse avec surélévation significative

En zone U du PLU
≤ 40m² : DP > 40m² : PC
Autres zones du PLU
≤ 20m² : DP > 20m² : PC
Attention si > 20m² et surface totale > 150m² : PC + recours à architecte

8/ Garage accolé - Terrasse couverte

En zone U du PLU
≤ 40m² : DP > 40m² : PC
Autres zones du PLU
≤ 20m² : DP > 20m² : PC

ANIM'SENIOR : LE PROGRAMME DU 1^{ER} SEMESTRE



Mis en place en Mai 2021, le dispositif Anim'Senior a pour objectif de proposer des activités sportives et culturelles aux personnes âgées de plus de 60 ans et résidant à Saint-Vallier.

Retrouvez ci-dessous le planning des activités du 1er semestre 2022 :

- Tous les mercredis de 10h30 à 11h30 (Maison des Associations) : Gym Douce
- Lundi 21 Février après-midi : Visite de la Miellerie de Bren
- Les vendredis d'Avril et Mai de 9h30 à 11h30 (Mairie) : Ateliers « Bien manger Bien bouger »
- Lundi 9 Mai après-midi : Visite Jardin Zen Erik Barja
- Mai (date à définir) : Balade découverte de la faune et de la flore
- Lundi 13 Juin après-midi : Balade découverte de la ville

Pour participer à ces activités, l'inscription et l'adhésion au PAS est obligatoire. Pour plus d'informations, contactez le Point Accueil Social : 04 75 03 02 14

LABEL «FRANCE SERVICES» POUR L'ESPACE CORNU

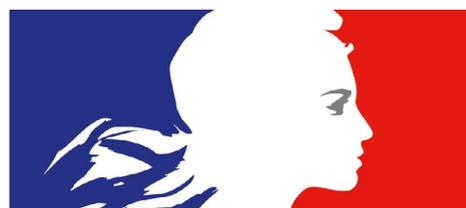
Courant 2021, en partenariat avec la Mutualité Santé Agricole et la Communauté de communes Porte de DrômArdèche, le Foyer Cornu a été entièrement rénové dans l'objectif d'accueillir une « France Services ».

Ouvert depuis début Novembre, cet espace accueille 2 agents formés par la MSA pour accompagner les habitants de Saint-Vallier et des environs dans leurs démarches administratives ainsi que de nombreux partenaires.

Début Janvier 2022, l'Espace Cornu a officiellement été labellisée « France Services » par la Préfecture de la Drôme !

Une très bonne nouvelle pour ce début d'année qui, malgré la diminution des services publics dans les communes rurales, permet aux habitants de pouvoir être renseignés et accompagnés dans leurs démarches administratives (impôts, sécurité sociale, retraite, ...).

Pour plus d'informations, consultez notre site internet : <https://www.saintvallier.fr/cadre-de-vie/espace-cornu-france-services>



France Services
Proche de vous au quotidien

LES LAURÉATS DU CONCOURS D'ILLUMINATIONS



En décembre dernier, les trois conseils de quartier ont réalisé un concours des illuminations de Noël, complétant ainsi les animations proposées dans le cadre des Fêtes de Noël de Saint-Vallier.

Pour cette première édition, ce sont près d'une trentaine de foyers qui ont pris part au concours des illuminations. Le 20 et 21 décembre dernier, les conseils de quartier ont parcouru la ville à la recherche des foyers inscrits au concours et établir ainsi le classement final.

Jeudi 6 et Mardi 11 Janvier, en présence de Doriane CHAPUS, Adjointe déléguée aux conseils de quartier, à la concertation citoyenne et à la communication, chaque conseil de quartier a invité les gagnants pour une remise de lots en petit comité, situation sanitaire oblige.

Gagnants du secteur Centre-Ville :

- 1^{er} lot (Repas pour deux au Dragon d'or): Monsieur & Madame GUIBERT
- 2^{ème} lot (50€ de bons d'achats UCIA): Madame Gilberte GARIN
- 3^{ème} lot (30€ de places pour le CinéGalaure): Monsieur Anthony FRANC

Gagnants du secteur Nord :

- 1^{er} lot (Bon pour 2 repas au Restaurant « Le comme chez toi ») : Madame DAUNE
- 2^{ème} lot (50€ de bons d'achats UCIA) : Madame MAVRIKOS
- 3^{ème} lot (2 places pour le spectacle d'Amaury Vassilli) : Monsieur BOYER

Gagnants du secteur Sud :

- 1^{er} lot Bon pour 2 repas au Restaurant « L'infy ») : Monsieur Gabriel GENTHON
- 2^{ème} lot (Panier garni par Les Fruits du Mont Pilat) : Madame Céline MORFIN
- 3^{ème} lot (30€ de places pour le CinéGalaure): Madame Virginie MOUTON

LA "COM" DES ASSOCIATIONS DE SAINT-VALLIER

Loisirs et détente à Saint-Vallier

L'association Loisirs et Détente à Saint-Vallier vous invite à venir participer à son Assemblée Générale.

Cette Assemblée Générale aura lieu le jeudi 10 Février 2022 à 15h00 en salle 103 de la Maison des Association (1^{er} étage).

Tennis club Saint-Vallier Sarras

En ce début d année, nous tenons à vous souhaiter une très belle année 2022.

Nous dirons même une meilleure année en espérant que ce virus disparaisse et nous laisse vivre notre vie sereinement.

Pour la 2^{ème} année consécutive notre effectif est en hausse et les féminines sont championnes Drôme Ardèche !

Notre nouvel animateur au sein du club, a organisé en cette fin d'année le marathon du tennis dans le cadre du téléthon, qui a connu un grand succès. Le club a participé à toutes les manifestations organisées dans nos communes. Rejoignez nous vite et encore une fois tous nos meilleurs vœux!

Saison culturelle 2021-2022

Louis XVI.fr

Samedi 19 février 2022
à 20h30
Salle Désiré Valette
Durée : 1h30
Théâtre

Initialement prévu le samedi 19 février 2022, le spectacle LouisXVI.fr de Patrick Sébastien est annulé.



Amicalement Vamp

Samedi 5 mars 2022
à 20h30
Salle Désiré Valette
Durée : 1h20
Théâtre



LES INFORMATIONS DE VOTRE MAIRIE



COMMENT ET QUAND S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES?

- Date limite d'inscription pour les élections présidentielles : 04 mars 2022
- Date des élections présidentielles : 10 et 24 avril 2022
- Date limite d'inscription pour les élections législatives : 06 mai 2022
- Date des élections législatives : 12 et 19 juin 2022

Lien pour l'inscription en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> ou se rendre directement en mairie pour réaliser cette démarche.

Pièces à fournir pour inscription sur les listes :

- Pièce d'identité (carte d'identité ou passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- Justificatif de domicile récent de - de 3 mois (facture eau/électricité/gaz/téléphone fixe ou box internet, attestation assurance habitation, quittance de loyer non manuscrite, bulletin de salaire, certificat d'hébergement établi par un tiers complété par un justificatif de domicile + pièce d'identité de l'hébergeant).

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

La Mairie est ouverte au public du Lundi au Vendredi de 10h00 à 12h30 et de 15h00 à 17h30 (17h15 le Vendredi) et le Samedi de 10h00 à 12h00.

L'accueil téléphonique de la mairie est ouvert tous les jours de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 (17h15 le Vendredi) et le Samedi de 10h00 à 12h00.

☎ 04.75.23.07.66

✉ accueil@saintvallier.fr

Élus



VOUS SOUHAITEZ PRENDRE UN RENDEZ-VOUS?

Les élus se tiennent à votre disposition pour vous recevoir.

Faites un mail à mairie@saintvallier.fr ou par téléphone au 04 69 11 01 33.



Naissances

24/11/2021 Logan FERLAY
25/11/2021 Antoine FAIZANDIER
15/12/2021 Juline DALLARD
07/12/2021 Aaron PAÜS
14/01/2022 Hélias OROSCO



Décès

26/11/2021 Mathilde REKIK
07/12/2021 Gisèle BOISSY
09/12/2021 Cyrille DUAUX
11/12/2021 Paulette VALLON
13/12/2021 Gabrielle MEALLIER
20/12/2021 Maurice VIVIER
26/12/2021 Genviève GRANGE
03/01/2022 Hélène RIVIÈRE

04/01/2022 Roger CHEVAL
10/01/2022 Éveline GIRARD
11/01/2022 René THOMAS
11/01/2022 Josette MOULIN
14/01/2022 Maria BILLE
14/01/2022 Roger SILVESTRE
14/01/2022 Serge MOURIER